

Aides à la mobilité dans le déménagement : précisions en vue



Aides à la mobilité dans le déménagement : précisions en vue

Dès juillet prochain, 150 millions d'euros seront déployés pour « favoriser la mobilité des salariés » sous deux formes, avec notamment 100 millions d'euros qui serviront à apporter une aide au déménagement de 1 000 euros à 100 000 salariés.

Le projet doit être mieux encadré pour éviter les dérives

Mais si cette aide à la mobilité (financée sur fond des entreprises via Action Logement) est une bonne chose pour la profession, l'attribuer sans imposer de justificatifs continuera à alimenter le lobby des loueurs, grandes surfaces et autres magasins de bricolage, mais également celui du déménagement participatif et du travail illégal. Ces derniers n'ont pas besoin de factures pour justifier leurs dépenses. C'est d'autant plus inquiétant qu'ils représentent déjà les trois quarts des déménagements dans un contexte où le travail illégal explose.

Qu'il démarre un nouveau contrat de travail (CDI, CDD, apprentissage, intérim ou alternance) ou qu'il soit déjà en poste, deux conditions s'imposent pour qu'un salarié bénéficie de cette aide. Premièrement, que le déménagement réduise le temps de trajet entre le domicile et le travail à moins de 30 minutes, lorsque le salarié se déplace en véhicule individuel. Si ce dernier utilise les transports en commun, cette contrainte de temps disparaît. Deuxième critère, financier cette fois, la prime est réservée aux seuls salariés dont le revenu net fiscal mensuel n'excède pas 1,5 Smic pour une personne seule (maximum 2 Smic pour un couple). Cette nouvelle subvention sera déployée dès juillet 2019. À terme, elle pourrait concerner près de 100 000 salariés, selon le gouvernement.

Aux chefs d'entreprises de se saisir du sujet

Pour agir en faveur de l'obligation de présentation de factures, il vous reste quelques jours pour saisir (comme l'OTRE l'a fait), soit directement votre député (appartenant idéalement à la majorité présidentielle à partir de cet [amendement](#) présenté par Anne BLANC afin qu'il le co-signe), soit le directeur d'action logement à partir de ce [courrier](#), soit les deux !

Téléchargez ici les projets d'[amendement](#) et de [courrier](#)